Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

Financé par l'Union européenne

TAUX DE BOURSES ERASMUS +

(contrats AC131 – mobilité étudiante)

Les taux de bourses Erasmus retenus par la Commission des bourses de Sciences Po Rennes pour la mobilité étudiante sont les suivants :

Groupe de pays	**Groupe 1**	**Groupe 2**	**Groupe 3**	Procédure
Pays	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède **Pays partenaires de la région 13** (Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin) **Pays partenaires de la région 14** (Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse)	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal République Tchèque, Slovaquie, Slovénie	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	Avant la mobilité: Kit de mobilité et test de langue à compléter avant le début de la mobilité Pendant la mobilité: Contrat pédagogique, certificat de présence de début Après la mobilité: Certificat de présence de fin, rapport, test de langue final
Montant mensuel études	**360 €**	**310 €**		
Montant mensuel stages	**510 €**	**460 €**		

Le programme Erasmus+ 2021-2027 vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques).
Des compléments financiers peuvent être accordés selon le profil de l'étudiant ou sa mobilité, sous réserve d'avoir respecté les critères d'éligibilité et d'avoir transmis les justificatifs requis. Les décisions d'attribution de ces compléments financiers « inclusion » et « mobilités vertes » seront validées par la Commission des bourses de Sciences Po Rennes :

CRITERES		JUSTIFICATIFS	COMPLEMENT POSSIBLE
Inclusion ou « étudiants ayant moins d'opportunités »	Tout étudiant se trouvant dans une ou plusieurs des situations suivantes :		**250 €** par mois plein de mobilité
	Étudiant boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse nationale	
	Étudiant en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH *ou* attestation de maladie longue durée *ou* carte invalidité, etc.	
	Étudiant habitant dans une commune classée Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). *	
	Étudiant habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). *	
	Étudiant appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€	Attestation CAF de quotient familial	

* Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.

Critères retenus pour 2025/26